



**LE  
HAVRE  
SEINE**  
MÉTROPOLE

LES  
RENCONTRES  
DE LA  
**COMMANDE  
PUBLIQUE**

**CAHIER DU PARTICIPANT**  
1<sup>ère</sup> ÉDITION - 2023



LE  
HAVRE  
SEINE  
METROPOLE

# LES RENCONTRES DE LA **COMMANDE PUBLIQUE**

## CAHIER DU PARTICIPANT

1<sup>ère</sup> ÉDITION - 2023

### SOMMAIRE

PROGRAMME	3
LES FONDAMENTAUX DE LA COMMANDE PUBLIQUE	4
NOS PARTENAIRES	8

## PROGRAMME

9h – 10h50

### **ACCUEIL ET SÉANCE PLÉNIÈRE, PRÉSENTATION DES PROJETS MAJEURS**

en présence de Édouard PHILIPPE,  
Président Le Havre Seine Métropole, Maire du Havre.

11h – 12h15

#### **Ateliers**

- Analyse des offres et attribution des marchés en commission d'appel d'offres
- Dématérialisation des marchés publics
- Obligations environnementales et réemploi de matériaux

#### **Rencontres avec les acheteurs de la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole**

- Grands projets, maîtrise d'ouvrage et aménagement
- Voirie et mobilité
- Tramway
- Équipements professionnels et achats
- Cycle de l'eau
- Cycle du déchet
- Énergie – Maintenance des bâtiments

#### **Rencontres avec les acheteurs de la Ville du Havre**

- Bâtiments – Énergie
- Espaces verts
- Aménagement et maîtrise d'ouvrage
- Insertion – Clause sociale

#### **Rencontres avec les acheteurs de la Ville de Montivilliers**

#### **Rencontres avec les acheteurs de la Ville de Gonfreville-l'Orcher**

#### **Rencontres avec les acheteurs d'HAROPA Port Le Havre**

12h15 – 13h30

### **BUFFET DÉJEUNATOIRE**

# LES FONDAMENTAUX DE LA COMMANDE PUBLIQUE

---

## QU'EST-CE QU'UN MARCHÉ PUBLIC ?

Un marché public est un contrat conclu par un ou plusieurs acheteurs, comme la Communauté urbaine et/ou ses communes membres, avec une ou plusieurs entreprises, pour répondre à leurs besoins en matière de travaux, de fournitures ou de services, en contrepartie d'un prix.

Ces contrats doivent être conclus dans le respect des grands principes de la commande publique :

- liberté d'accès des entreprises,
- égalité de traitement,
- transparence des procédures.

Ces principes s'appliquent tout au long du processus d'achat des collectivités. Les marchés publics sont soumis à des procédures plus ou moins souples selon le montant du marché, fixées par le code de la commande publique.

---

## QUELS TYPES DE CONTRATS SONT LANCÉS PAR LA COMMUNAUTÉ URBAINE ET SES COMMUNES MEMBRES ?

La Communauté urbaine et ses communes membres lancent des marchés divers, tant pour l'acquisition de fournitures, que de services et/ou travaux.

À titre d'exemple :

- Marchés de fournitures : véhicules, habillement de protection individuelle, photocopieurs, outils de jardinage, etc.
- Marchés de services : nettoyage des locaux, enlèvement et traitement des déchets dangereux, prestation d'abattages forestiers, enlèvement des graffitis, assistance juridique et financière, traitement des extincteurs, etc.

- Marchés de travaux : travaux d'entretien des bâtiments, reconstruction et entretien de voiries, extension d'une maison de santé, etc.

Pour certains besoins réguliers, la durée des marchés concernés est généralement de 4 ans (1 an reconductible 3 fois).

---

## LES MARCHÉS PUBLICS LANCÉS PAR LA COMMUNAUTÉ URBAINE ET SES COMMUNES MEMBRES SONT-ILS RÉSERVÉS AUX GROSSES ENTREPRISES ?

### **Absolument pas !**

Plusieurs outils et règles de la commande publique favorisent l'accès des TPE/PME aux marchés publics, dont :

- L'allotissement, consistant à scinder un achat global par rapport aux prestations distinctes qui le composent (exemple : un marché de travaux pourra comporter un lot gros œuvre, un autre pour des prestations de peinture, puis d'isolation et/ou encore d'électricité).
- La présentation d'une offre groupée avec d'autres entrepreneurs : il est possible de répondre de manière groupée avec d'autres entreprises à un même marché, en valorisant chaque compétence respective. Vous interviendrez alors en « cotraitance » dans le cadre d'un groupement d'entreprises.

Il est conseillé de conclure une « convention de groupement d'entreprises » afin de fixer l'étendue des engagements de chacun.

Un mandataire doit être désigné parmi les membres du groupement afin de le représenter auprès de l'acheteur.

---

## COMMENT ÊTRE INFORMÉ DES MARCHÉS À PARAÎTRE ET OÙ TROUVER LES DOSSIERS DE CONSULTATION ?

Il est important de mettre en œuvre une veille marchés publics ciblant votre domaine d'activité afin de pouvoir connaître les consultations menées par la collectivité et ses communes membres.

Vous retrouverez l'intégralité des consultations de la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole et de la Ville du Havre à cette adresse :

**[www.mpe76.fr/](http://www.mpe76.fr/)**

Il est également possible de retrouver les marchés propres à chaque collectivité sur leur site internet.

Nous vous recommandons vivement de mettre en place une veille marché via la plateforme MPE76 afin de recevoir des alertes en rapport avec le domaine d'activité de votre entreprise et sur le domaine géographique que vous aurez renseigné.

Cette démarche est totalement gratuite et vous permettra d'être alerté, de télécharger le dossier de consultation et de vous porter candidat.

**Pour ouvrir un compte sur MPE76  
suivez le guide disponible ici :  
[www.marches-publics.info/kiosque/inscription.pdf](http://www.marches-publics.info/kiosque/inscription.pdf)**

---

## QUELLES SONT LES PIÈCES CONSTITUANT LE DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES ?

Voici le rôle des différentes pièces constituant généralement le dossier :

**Le règlement de la consultation (RC) :** il s'agit de la première pièce à regarder car elle donne des informations capitales concernant la consultation et les attendus de votre réponse : les pièces de candidature et l'offre attendue (notamment sur le contenu du mémoire technique, spécifique pour chaque consultation), les critères d'analyse des offres, la date limite de remise des propositions notamment.

**Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) :** c'est le document contractuel regroupant l'ensemble des stipulations d'ordre juridique et financier régissant l'exécution du marché, telles que les conditions de règlement, de financement, les éventuelles garanties, les conditions de livraison, les pénalités, les délais d'exécution, les modalités de vérifications, etc.

**Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) :** il comporte le besoin de l'acheteur sur la base de spécifications techniques, c'est-à-dire qu'il décrit les caractéristiques des prestations attendues ou des produits qu'il souhaite acheter. Pour cela, l'acheteur peut faire référence à des normes, fixer des objectifs de performance ou décrire des exigences fonctionnelles.

La fusion du cahier des clauses administratives particulières et du cahier des clauses techniques particulières est possible. Dans ce cas on parlera de cahier des clauses particulières (CCP).

**L'acte d'engagement (AE) :** c'est la pièce cosignée par le candidat déclaré, attributaire et par la personne publique.

**Le bordereau des prix unitaires (BPU) :** document contractuel qui liste les prix unitaires relatifs à chaque produit ou élément d'ouvrage prévu dans le CCTP.

**La décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) :** document qui décompose les différents éléments entrant dans le prix forfaitaire de la prestation à réaliser.

---

## DÉMATÉRIALISATION DE VOTRE PROPOSITION : QUELS SONT LES ÉLÉMENTS À CONNAÎTRE POUR POUVOIR REMETTRE UNE OFFRE SEREINEMENT ?

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2018, la réglementation impose une remise des propositions de manière dématérialisée pour tout marché d'un montant supérieur à 40 000 € HT. Veillez à bien respecter les conditions générales d'utilisation (CGU) préconisées par la plateforme pour remettre tous vos éléments.

**[www.marches-publics.info/pratique-depotdetest.html](http://www.marches-publics.info/pratique-depotdetest.html)**

Nous vous alertons notamment sur la nécessité d'effectuer les vérifications techniques préalables de votre poste informatique et d'anticiper le dépôt de vos documents au moins 24h avant la date limite de remise des propositions.

En cas de difficulté, vous pouvez contacter l'assistance de MPE76 au **08 11 65 23 75**

---

RETROUVEZ TOUS LES MARCHÉS DE L'ANNÉE 2023  
EN LIGNE, SUR LE SITE DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE  
LE HAVRE SEINE MÉTROPOLE :

[www.lehavreseinemetropole.fr](http://www.lehavreseinemetropole.fr)

Nos partenaires



Handwriting practice lines consisting of 20 horizontal dotted lines.



Handwriting practice lines consisting of 20 horizontal dotted lines.



---

RETROUVEZ TOUS LES MARCHÉS PUBLICS 2023



[lehavreseinemetropole.fr](http://lehavreseinemetropole.fr)

Contact : [secretariatcao@lehavremetro.fr](mailto:secretariatcao@lehavremetro.fr)